

VILLE D'ETTELBRUCK
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 23 septembre 2024

Date de l'annonce publique de la séance : 10 septembre 2024

Date de la convocation des conseillers : 10 septembre 2024

Présents dans la salle des séances :

MMes/MM. Steichen, bourgmestre

Schaaf, Nicolay, échevins

**Gutenkauf, Feypel, Steffen, Birchen, Angelsberg, Rasqui, Ries, Koks, Peiffer,
Duarte, conseillers**

Thomas, secrétaire communal, Schlessler, secrétaire adjointe

Absent, excusé : personne

Point de l'ordre du jour : 4.1

Objet : Approbation de l'acte notarié formalisant l'augmentation de l'apport en capital au profit de WANDPARK NORDENERGIE SA

Le conseil communal,

Revu sa délibération du 6 mai 2019 portant constitution de la société anonyme WANDPARK NORDENERGIE et prise de participation de 408 parts à 250 €, soit **102 000 €**, délibération approuvée par arrêté grand-ducal du 1^{er} août 2019, respectivement par Madame la Ministre de l'Intérieur en date du 19 août 2019 sous référence 82dx80a03 ;

Revu aussi sa délibération du 19 septembre 2022 portant prise de participation de 392 parts supplémentaires à **250 €** à la société anonyme WANDPARK NORDENERGIE, soit **98 000 €**, délibération approuvée par arrêté grand-ducal du 2 décembre 2022, respectivement par Madame la Ministre de l'Intérieur en date du 8 décembre 2022 sous référence 840xdfc98/as ;

Revu finalement sa délibération du 10 juin 2024 portant prise de participation de 200 parts supplémentaires à **250 €** à la société anonyme WANDPARK NORDENERGIE, soit **50 000 €**, délibération approuvée par arrêté grand-ducal du 27 juillet 2024, respectivement par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures en date du 1^{er} août 2024 ;

Précisant que cette dernière transaction a entre-temps été formalisée en date du 30 juillet 2024 par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, sous forme d'acte notarié que le conseil communal de la Ville d'Ettelbruck est appelé à approuver maintenant ;

Que le pourcentage financier de la Ville d'Ettelbruck, après l'augmentation de son apport en capital, s'élèvera toujours à 20 %, représentant alors 1 000 parts (408+392+200), d'une valeur totale de **250 000 €** ;

Relevant finalement que l'augmentation de capital relève de l'utilité publique puisqu'elle a comme objet la conception, la construction et l'exploitation d'installations éoliennes ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Le bourgmestre entendu en ses explications et après en avoir délibéré ;

décide à l'unanimité :

VILLE D'ETTELBRUCK
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 23 septembre 2024

Date de l'annonce publique de la séance : 10 septembre 2024

Date de la convocation des conseillers : 10 septembre 2024

Présents dans la salle des séances :

MMes/MM. Steichen, bourgmestre

Schaaf, Nicolay, échevins

Gutenkauf, Feypel, Steffen, Birchen, Angelsberg, Rasqui, Ries, Koks, Peiffer,

Duarte, conseillers

Thomas, secrétaire communal, Schlessler, secrétaire adjointe

Absent, excusé : personne

Point de l'ordre du jour : 4.1

Objet : Approbation de l'acte notarié formalisant l'augmentation de l'apport en capital au profit de WANDPARK NORDENERGIE SA

d'approuver l'acte notarié établi en date du 30 juillet 2024 par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, pour formaliser l'augmentation du capital social de la société anonyme WANDPARK NORDENERGIE à concurrence de **deux cent cinquante mille euros (250.000 €)** pour le porter de son montant actuel d'**un million d'euros (1.000.000 €)** à **un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000 €)** par la création et l'émission de **mille actions nouvelles** d'une valeur nominale de **deux cent cinquante euros (250 €)** chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes de sorte que le tableau détaillé actualisé des 5.000 actions se présente comme suit :

- Ville d'Ettelbruck : 1 000 actions, soit 20 %, soit 250 000 €
- Ville de Diekirch : 1 000 actions, soit 20 %, soit 250 000 €
- Nordenergie S.A. : 1 000 actions, soit 20 %, soit 250 000 €
- SOLER S.A. : 2 000 actions, soit 40 %, soit 500 000 €

Ainsi fait, lieu et date qu'en tête.

Pour extrait conforme.

Ettelbruck, le 24 septembre 2024

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,

Bob STEICHEN

Jean THOMAS